

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2025/030**

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
10	6	9
Date de la convocation		
23 septembre 2025		
Date d'affichage		
<u>Objet</u> : Créances admises en non-valeur		

Séance du 30 septembre 2025

L'an Deux mil vingt cinq
Et 30 septembre

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. QUÉRET Jean-Louis Maire, -----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), CHICON Pierre, PREVOST Yvette.

Absents ayant donné pouvoir :
COMPERAT Jean-Raymond donne pouvoir à QUÉRET Jean-Louis
LEMEITER Nathalie donne pouvoir à GARAULT Jean-Claude
ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Absent non excusé : MAIO Max

Secrétaire de séance : PREVOST Yvette

VU la liste de demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables relatives au budget eau-assainissement dressée par M. le Receveur pour le compte de différents tiers suivante :

Référence pièce	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
2010-R-2-102-1	DECK FRANCOIS	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2012-T-29-2	SEGUIN KARINE	50,00	RAR inférieur seuil poursuite
2023-R-27-6789-5	MARTIN GUILLAUME	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL		50,04	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité POUR (9 voix) :

- **L'ADMISSION** en créances admises en non-valeur les montants mentionnés ci-dessus, pour un total de 50,04€
- **L'IMPUTATION** de la dépense correspondante au compte 6541.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET

